

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 24/10/2025		N° DU PROCÈS-VERBAL 25036617																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																									
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AVD. Défaillance(s) mineure(s) 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés, AVD.																																																																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																											
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																											
N° D'AGRÈMENT : S013S227																																																																											
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																											
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																											
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																											
N° D'AGRÈMENT : 013S1467																																																																											
SIGNATURE : 																																																																											
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																											
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation																																																																							
GX-447-EL (F)		29/05/2024		29/05/2024																																																																							
Marque		Designation commerciale																																																																									
HYUNDAI		I 20																																																																									
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																							
NLHBN51GXRZ464285		M1		VP																																																																							
Type/CNIT		Énergie																																																																									
M10HMCVP004H950		EH																																																																									
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																											
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 11590		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																									
MENTIONS LÉGALES																																																																											
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">-0.5m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">3%</td> <td colspan="2">13%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">769daN</td> <td colspan="2">476daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>253daN</td> <td>238daN</td> <td>162daN</td> <td>161daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">6%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>253daN</td> <td>238daN</td> <td>162daN</td> <td>161daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="2">65%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%): 0.21% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.05% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.027</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-3.4%</td> <td>-3.5%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	-0.5m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		13%		Forces verticales :	769daN		476daN		Frein de service :					Forces de freinage :	253daN	238daN	162daN	161daN	Déséquilibre (<20%):	6%		1%		Forces de freinage (efficacité) :	253daN	238daN	162daN	161daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	65%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%					Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%): 0.21% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.05% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.027					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-3.4%	-3.5%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																								
	G	D	G	D																																																																							
Ripage (-8 à + 8m/km):	-0.5m/Km																																																																										
Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		13%																																																																								
Forces verticales :	769daN		476daN																																																																								
Frein de service :																																																																											
Forces de freinage :	253daN	238daN	162daN	161daN																																																																							
Déséquilibre (<20%):	6%		1%																																																																								
Forces de freinage (efficacité) :	253daN	238daN	162daN	161daN																																																																							
Taux d'efficacité (≥ 58%):	65%																																																																										
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%																																																																											
Emissions à l'échappement :																																																																											
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.21% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.05% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.027																																																																											
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-3.4%	-3.5%																																																																									